

## Collectif ATSEM et Faisant Fonction



# ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

## HALTE AUX DERIVES !

**ATSEM** assiste  
l'enseignant pour  
satisfaire les besoins  
des enfants et leur  
permettre de  
s'épanouir et grandir



**ENSEIGNANT**  
est chargé de  
transmettre des  
connaissances ou  
des méthodes de  
raisonnement à  
autrui

## ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES IMPACTS CERTAINS POUR LES AGENTS !

Sous couvert de nécessité de service -compte tenu du calendrier scolaire, et de la Loi Peillon sur les Rythmes Scolaires- l'annualisation du temps de travail s'est imposée peu à peu aux agents territoriaux intervenants à l'école.

Bien sûr nombreuses ATSEM y ont vu un meilleur rendu pour le service public et leur missions éducatives, l'opportunité de périodes de repos toutes les sept semaines ...

Mais voilà !

L'annualisation se solde avant tout par l'aggravation de la pénibilité du travail, la disparition des heures complémentaires ou supplémentaires, (aucune modalité de calcul étant établie) une flexibilité à outrance (multi tâches- suppressions de jours de congés...)

### Les ATSEMS souffrent dans l'indifférence générale !

Leur capacité de résilience tient au fait que leur mission concerne les ENFANTS de moins de six ans, ce qui est nettement plus complexe que le nettoyage des casseroles !

Aujourd'hui tout le monde s'accorde sur l'échec des rythmes scolaires et la fatigue des plus petits. La CGT a pourtant combattu cette réforme.

Alors que faire face aux conditions de travail de plus en plus délétères, à la fatigabilité croissante, au mal être professionnel, au manque de reconnaissance ?

**Pour rappel, pour que l'annualisation du cycle de travail soit mise en place, la collectivité doit :**

- 1) faire part aux agents concernés, par écrit, de sa volonté de modifier le temps de travail
- 2) Saisir le Comité Technique, à partir de son projet de service : organisation, fonctionnement, plan de prévention, impacts...
- 3) Délibérer sur la définition des nouveaux cycles de travail : déterminer la durée des nouveaux cycles, les bornes quotidiennes et hebdomadaires dans le respect des garanties minimales; les conditions de continuité de service...
- 4) Respecter un délai de prévenance avant toute modification des cycles...

**Vous en êtes loin ?**

**Ce tract est là pour vous aider à exiger de bonnes conditions de travail pour tous!**

### Syndiquez-vous !

Rejoignez le collectif des ATSEM et faisant fonction Toutes les infos : par mail et tél :  
**[atsemcgt30@orange.fr](mailto:atsemcgt30@orange.fr)** ☎ **07 81 67 91 87**



**ANNUALISATION DU  
TEMPS DE TRAVAIL**

**MAIS OU SONT PASSEES LES 35 HEURES !?**

Vous n'avez pas rêvé ! Le temps de travail imposé à 1607 heures de travail effectif et l'annualisation sont les outils de casse des 35 heures, ne soyons pas dupes ! **On vous le prouve en 2 exemples :**

**A partir du travail payé**

1820 heures : c'est ce que je perçois annuellement pour un temps plein (151h.67 par mois sur la fiche de paie sans heures sup)

1607 heures c'est le temps du travail effectif : celui pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. Droits à congés : 25 jours de congés et 8 jours fériés par an.

1820 h – 1607 h restent : 213 h ce qui fait 33 jours.

Or 33 jours x par 7h = 241 h

Résultats chaque année les salariés sont volés de 28 h00 soient 4 jours de travail gratuit !

**Il faut travailler 228 jours par an**

Qu'en est-il vraiment ?

Effectivement une année fait 365 jours (on ne parlera pas des années bissextiles qui elles en font 366 !)

365 – les samedis et dimanches (soit 104 jours) – les congés (25j) les jours fériés (8j) on obtient 228 jours de travail.

Or si l'on divise 1607 h par 7 h (temps de travail quotidien) = on obtient 229, 57 jours de travail par an.

Donc 1 jour et 4 h gratuit !

**A la CGT nous disons que l'annualisation doit donc être combattue lorsqu'elle agit pour économiser sur les bas salaires, rentabiliser le cout service éducatif communal, créer des inégalités !**

**Pour aller plus loin Stage de formation syndicale**

Pour

- Comprendre la durée de temps de travail annualisé.
- Faire le point sur ma situation.
- Accéder à mes droits pour mieux les défendre et les faire respecter.

**Prochaine session : lundi 23 et mardi 24 octobre**

**à Nîmes.** (Inscription à déposer auprès des employeurs un mois à l'avance soit avant le 23 septembre) Envoyer un mail à [formationcsdct30@orange.fr](mailto:formationcsdct30@orange.fr)

CSD30 ☎ 04 66 76 23 37

**Le 12 SEPTEMBRE 2017**

**Mobilisons-nous par la grève et dans les manifestations !**

**A Alès : 10h30 sous-préfecture**

**A Nîmes : 14h30 maison carrée**

*L'annonce du gouvernement sur la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de quatre jours prévoit une nouvelle réorganisation de service qui a déjà des conséquences sur l'emploi et les conditions d'emplois des animateurs, des ATSEM.*

*Dans notre département plus de 200 écoles ont déjà fait leur choix...*

*La CGT revendique un plan de titularisation urgent pour les personnels avec le financement en conséquence et une remise à plat de l'organisation du service public local autour de l'école pour une véritable équité dans tous les territoires.*

*Pour construire ensemble une école dans laquelle les personnels auront de bonnes conditions de travail,*

*Pour rendre le système éducatif plus efficace dans l'intérêt des enfants,*

*Il faut :*

- **1 ATSEM par classe sur tout le temps scolaire**
- **Remplacement des ATSEM absent(e)s**
- **Formation professionnelle tout au long de la carrière**
- **Une solution réelle à la problématique de la double hiérarchie Éducation Nationale – Collectivité**
- **Intégration en catégorie B**
- **Intégration au temps de service des réunions pour fonctionnement**

